



Ecoles Fleuries, Jardinage et Développement Durable

FICHE TECHNIQUE

Vous avez décidé de participer à l'action EFJDD proposée par l'OCCE 62 et les DDEN 62 : voilà quelques pistes pour développer votre projet en fonction de vos choix coopératifs.

1. Vous vous êtes inscrits à l'action :
 - Vous êtes une école ou un établissement public affilié à l'OCCE, vous bénéficierez de tous nos services et de l'aide financière OCCE 62
 - Vous êtes une école ou un établissement non affilié à l'OCCE, prenez contact avec notre équipe pour étudier les différentes possibilités : AD OCCE 62, 34 rue Michelet, 62000 Arras, ad62@occe.coop ou 03.21.71.01.76
2. Posez le diagnostic de votre situation :
 - Ecole avec/sans espace extérieur utilisable (plate-bande, pelouse, espace potager, arbre, arbuste, serre, espace intérieur ou extérieur dédié, jardin municipal, ...)
 - Inventaire des outils, matériels et ressources disponibles (dons ou prêt des parents, mise en relation avec une autre école ou association, malles OCCE)
 - Ressources humaines et partenariats possibles (Equipe municipale, Parents, Associations...)
 - Possibilités de mise en valeur des travaux : carnet de bord, reportage, exposition, journal, site de l'école, correspondance, événementiel ...)
3. Lisez attentivement le dossier pédagogique avec les objectifs, démarches et fiches-outils proposés par l'OCCE, choisissez le type de travail envisagé selon les classes/groupes puis intégrez le calendrier de l'action EFJDD au prévisionnel de l'école :
 - Inscriptions avant le 20 décembre 2019, mise en œuvre du projet, ouverture du carnet de bord, répartition éventuelle des tâches, recherche de partenariat possible, ...
 - Passage de la commission DDEN-OCCE dans les écoles en **avril, mai et début juin** : les travaux ne seront pas obligatoirement terminés mais en cours d'élaboration, le tout étant présenté sous la forme d'un carnet de bord avec les objectifs, les choix pédagogiques, le calendrier joints élaboré sous un format papier ou numérique (DVD, CD, clé USB), support qu'il sera possible de compléter jusqu'au 12 juin 2020. Il est indispensable que l'avancée des travaux soit présentée par les élèves coopérateurs le jour de la visite.
 - Remise des récompenses le 24 juin 2020 au siège de l'OCCE 62 : ainsi les élèves et les enseignants auront le plaisir de voir leur projet reconnu avant la fin d'année scolaire.
4. Il est possible de favoriser une ou plusieurs pistes, chacune étant reconnue pour l'attribution des récompenses, sous la forme de « Fleur de... », la proposition permettant à une école/un établissement, de choisir des pistes spécifiques en fonction des projets de classe, donc de pouvoir adopter une dynamique coopérative tout en respectant les choix de chacun.

Voir tableau ci-joint.